



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 4 septembre 2023

**Monsieur Paul-François SCHIRA  
est le nouveau directeur de cabinet du préfet**

Par décret du Président de la République du 25 août 2023, Monsieur Paul-François SCHIRA a été nommé directeur de cabinet du préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique.

Monsieur SCHIRA a pris ses fonctions ce lundi 4 septembre et remplace monsieur Georges SALAUN.

A sa sortie de l'École nationale d'administration (ENA) en 2017, Monsieur SCHIRA a rejoint le Conseil d'État en tant qu'auditeur, puis maître des requêtes.

Entre 2019 et 2021, il occupa les fonctions de sous-préfet chargé du Brexit auprès du préfet de la région Hauts-de-France où il contribua à la préparation des conséquences de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Jusqu'à présent, M. SCHIRA était secrétaire général de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence. Il était notamment en charge du développement économique et territorial, de la politique de l'eau et de la régulation de ses usages, de la lutte contre l'immigration illégale et de l'intégration.

Proche collaborateur du préfet, le directeur de cabinet anime et coordonne l'action des services chargés de la sécurité, en particulier de la sécurité civile et routière, du respect de l'ordre public et de la protection des personnes et des biens. Il est en relation constante avec les forces de sécurité présentes sur le territoire ainsi que les moyens d'intervention et de secours. En cas d'évènement grave, le directeur de cabinet coordonne l'action des services de l'État, réunis en cellule de crise. Enfin, il assure la communication institutionnelle du préfet et coordonne l'ensemble de la communication des services déconcentrés de l'État.

La préfecture de la Martinique souhaite à Monsieur SCHIRA une bonne arrivée sur l'île.

**Cabinet du préfet**  
**Bureau de la communication interministérielle**  
[communication@martinique.gouv.fr](mailto:communication@martinique.gouv.fr)